



ABONNEMENTS... Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.

REDICTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, 146, Rue saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES... Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

NOTRE CALENDRIER

Avis à nos lecteurs

TOUJOURS... lecteurs doivent recevoir notre

CALENDRIER EN COULEURS

Ce Calendrier est la reproduction de la superbe affiche qui fut éditée pour nous par la Société d'imprimerie Ch. Verneau.

PAR LA FAIM

Des mœurs vraiment invouvables tendent à s'accroître dans le patronat textile du Nord.

Je ne parle pas seulement de la déloyauté, de la perfidie des patrons qui violent cyniquement la parole donnée.

Les patrons ont trouvé mieux encore, ils sont allés plus loin dans la voie d'infaime.

Et non plus seulement par le renvoi brutal et odieux des militants de la corporation.

Non, la réprobation de la conscience publique indignée ne suffit pas.

Ah ! s'il existait une justice immanente ! Si les imprécations de la foule pouvaient faire tomber le malheur sur lui.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

à l'abri des défaillances de la loi, attendre que la faim ait raison de la résistance de ses ouvriers et les réduise à merci.

Nous avons vu la manoeuvre se dessiner à La Gorgue-Estaires ; elle s'est continuée à Baillet, chez M. Brunel.

A Brellinghen ; à Armentières chez les Anglais, chez Ermen et Roby ; à Neuville chez Mlle Gayez — mêmes menaces.

Dimanche matin je me rendais au Pont-de-Nieppe. La neige tombe, la bise du Nord cingle après et glacée, un temps de chien.

Sur la route-avenue qui surplombe la Lys, quelle est cette longue colonne de miséreux, mal vêtus, hâves, qui viennent, chantant un lamentable refrain ?

Regardez-les, ce sont les grévistes qu'un patron barbare a rejetés à la rue, alors que vaincus par la faim, ils rentraient à l'usine ; au mépris de la parole donnée.

Il s'agit de débits publics imputables aux employeurs.

Les patrons ont trouvé mieux encore, ils sont allés plus loin dans la voie d'infaime.

Et non plus seulement par le renvoi brutal et odieux des militants de la corporation.

Non, la réprobation de la conscience publique indignée ne suffit pas.

Ah ! s'il existait une justice immanente ! Si les imprécations de la foule pouvaient faire tomber le malheur sur lui.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Le crime n'est-il pas le même ? Qu'importe le prix du pain s'il peut demeurer licite d'en priver toute une classe.

Que reprochent à leurs victimes, les affameurs impunis ? Peuvent-ils formuler contre eux, un grief de violence ?

En aucune façon. Dans tous les conflits les ouvriers n'ont demandé qu'une chose, faire trancher par des arbitres impartialment choisis, toutes les difficultés d'ordre économique qui ont surgi.

Serait-il possible que nos députés socialistes n'interviennent pas au profit de la multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

La multiplicité et l'horreur de ces scandales n'imposent-ils pas aux défenseurs du peuple une obligation stricte, un devoir immédiat ?

clamera chaque année le retour de la Fête nationale.

C'est un malin, M. Chaumié ! En conséquence, les parents des susdits lycéens vont recevoir un questionnaire se subdivisant ainsi :

« Désirez-vous que l'ouverture des vacances ait lieu le 14 juillet, la rentrée des classes restant fixée au 1er octobre, mais cette extension des grandes vacances étant compensée par une réduction équivalente sur les congés du premier de l'an, de Pâques, etc. ? »

« Désirez-vous que la durée des grandes vacances soit accrue sans réduction des petits congés de vacances, ou que les enfants scolaires restent quelques jours au lycée ? »

« Préférez-vous à ces divers changements le maintien de l'état actuel ? »

« Quand je vous disais que ce M. Chaumié fait un adroit personnage... »

« Dix mois de travail ininterrompu, c'est trop ! Les potaches, à leur tour, en prêtant le concours de leur activité, voudront arracher à leurs auteurs... »

« Les familles se laisseront séduire... »

« Et M. Chaumié, se frottant les mains, aura réalisé un gain... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

des soirées musicales, il chante dans toutes les réunions au profit du Parti ouvrier. Il est infatigable.

C'est en 1888, au mois de juin, que Pierre de Geyer composa la musique de l'Internationale. Delory lui avait prêté le recueil des poésies de Pottier, en lui demandant de rechercher s'il n'y avait pas une qu'il put mettre en musique.

Les paroles de l'Internationale l'inspiraient, et dans une nuit, il écrivit la musique que tous les prolétaires savent de mémoire.

Elle fut chantée pour la première fois, à la fin de juin, dans une fête donnée au bénéfice de la Société des marchands de journaux.

Son succès fut immédiat à Lille, parmi les socialistes, mais elle fut mal accueillie par la population. On la siffla dans la rue et elle provoqua des persécutions envers son auteur.

Les patrons marquèrent de Geyer au trait rouge et le ne put trouver du travail dans aucune maison. Pendant cinq années, il bricola à son compte dans la menuiserie, fabricant des cercueils, des caisses, des comptoirs.

Comment le chant de Pottier et de Geyer s'est-il propagé dans le monde ? On ne sait pas. Sans doute parce qu'il correspondait aux aspirations des prolétaires, qu'il exprimait dans la lumière précise des paroles et du rythme, leurs espoirs et leurs haines.

Après Lille, l'Internationale fut chantée à Gand, à Saint-Quentin et à Chant. C'est là que de Geyer, si modeste qu'il parait ignorer le retentissement universel de son œuvre, commença une tournée de gloire.

Il fut reçu par les socialistes gantois et par Anseele qui, au Voo-ruit, acclamèrent celui qui dans une heure d'inspiration avait traduit la plainte et l'espoir du peuple innombrable des opprimés.

De Geyer rappela le souvenir de cette réception triomphale avec un tranquille sourire, et l'on ne voit dans ses yeux gris et clairs que le contentement d'un ouvrier satisfait de ce que son cœur ait été bonne et profitable.

Deux persécutions il n'a gardé aucun souvenir. De la gloire il n'a conservé aucun orgueil. Comment l'Internationale lui a-t-elle rapporté ? Rien.

De Geyer a constamment refusé de faire partie de la Société des auteurs et compositeurs ; il veut que son chant soit libre de tout droit.

Il a accepté l'existence modeste et tourmentée, plutôt que d'imposer une redvance à ceux qui proclament, par son rythme, l'espoir de l'entière liberté humaine.

De Geyer est resté militant socialiste, ouvrier habile et consciencieux ; il est pauvre.

Le 1er juillet 1903, il a été élu député, en exerçant son métier de modeste ouvrier bois. Une scie lui a coupé le bras ; il est maintenant incapable de se servir de deux doigts.

De Geyer attend avec angoisse l'issue de son procès, mais les compagnies d'assurances ne sont pas pressées.

Dans une des dernières listes de souscriptions pour la construction d'un monument à Eugène Pottier, on a pu lire : « De Geyer, 1 fr. 50 ».

C'est une ligne d'une éloquence singulière. Vous la comprendrez, camarades et lorsque vous chanterez l'Internationale, vous vous souviendrez de son auteur, qui est là-bas, dans son humble logis, blessé et sans travail.

Louis LUMET.

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les ministres ont donné connaissance de leurs propositions pour la Légion d'honneur.

M. Vallé, retenu à la Chambre, a fait présenter à la signature de M. Loubet des décrets nommant des magistrats de Cours d'appel et tribunaux de première instance.

M. Delcassé a entraîné le Conseil des affaires extérieures en cours.

Il a donné lecture d'un document diplomatique concernant la convention d'arbitrage qu'il a été autorisé à signer avec l'Italie.

L'impression causée en France comme en Italie a été unanimement favorable.

Le général André a fait signer des décrets portant des nominations de généraux.

Sont promus : Au grade de général de division : Les généraux de brigade d'Heilly, commandant la 52e brigade d'infanterie ; Robert, adjoint au commandant de la place de Paris ; Quincy, commandant la 61e brigade d'infanterie ; Durand, commandant par intérim la 4e division de cavalerie ; Naquet-Lacroque, commandant l'artillerie de 3e corps d'armée.

Au grade de général de brigade : Les colonels Delor, du 41e d'infanterie ; Courtyou, du 137e ; Ducray, adjoint au préfet militaire de Toulon ; Gilardoni, du 104e d'infanterie ; Roederer, du 149e ; de Teyssières, du 30e d'artillerie ; Guillaud, directeur de la fonderie de Bourges ; Amarich, du 17e dragons ; Herment, du 27e d'artillerie ; Hérold, chef d'état-major du 3e corps d'armée ; Villiers, commandant militaire du Palais-Bourbon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 29 décembre. — La séance s'ouvre à 14 heures, sous la présidence de M. GUILLAIN.

L'Amnistie

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour les faits de grèves et faits connexes.

Le ministre des Affaires intérieures, M. Gauthier, expose la proposition de loi.

« L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour les faits de grèves et faits connexes. »

« Le ministre des Affaires intérieures, M. Gauthier, expose la proposition de loi. »

« L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour les faits de grèves et faits connexes. »

« Le ministre des Affaires intérieures, M. Gauthier, expose la proposition de loi. »

« L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour les faits de grèves et faits connexes. »

« Le ministre des Affaires intérieures, M. Gauthier, expose la proposition de loi. »

« L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour les faits de grèves et faits connexes. »

« Le ministre des Affaires intérieures, M. Gauthier, expose la proposition de loi. »

« L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, puis, avec modification, par le Sénat, relative à l'amnistie pour les faits de grèves et faits connexes. »

« Le ministre des Affaires intérieures, M. Gauthier, expose la proposition de loi. »

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE. N° 32

L'OR INFAME

par Charles MÉROUYEL

L'OUTRAGE

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

III

Confession

— Des douleurs, les rhumatismes, la goutte et son cortège ! De plus, le caractère qui tourne à l'aigre, des humeurs noires par moments... Sa vieillesse lui est pénible... surtout depuis que vous lui avez enlevé son Angèle.

— Et puis ces vieux marins s'ennuient de l'isolement... Ils voudraient toujours courir le monde...

— Le curé déclara : — Enfin je crois qu'il y a encore autre chose... — Quoi donc ? — Il se peut, il se peut pas se déboulonner... Mais entre nous je suppose qu'il s'agit de madame la comtesse. Il a des inquiétudes... Le comte n'osa pas insister.

Des bruits couraient dans le pays. Il le savait.

Son notaire, M. Brottier, avait pris soin de leur en parler d'ailleurs impossible qu'il en fut autrement.

Il n'est pas de feu sans fumée, pas de ruine sans que quelque indice en transpire.

L'abbé Prunier reprit : — Votre invitation a été pour moi une agréable surprise. On ne vous attendait pas à Annebault en ce moment... Et la comtesse, vous ne l'avez pas amenée ?

— Mon voyage ne sera pas long. Le temps d'aller et de venir. Il n'est été qu'une fatigue pour elle.

L'entretien fut interrompu. La voiture qui ramenait le capitaine Richard roulait dans la courte avenue qu'occupait du communal au château.

— Tenez, fit le prêtre, voilà votre vieux ami, avec ses béquilles. Sans elles, il ne peut plus mettre un pied devant l'autre, le pauvre homme.

L'ancien marin descendait avec peine de son véhicule, bas pourtant et près de terre. Autant le curé d'Annebault, malgré ses soixante ans sonnés, était gras, entonné et fleuri, bedonnant, jofiflu, rond de tête, de visage, d'épaules, de ventre et de tout, autant le capitaine Richard était maigre, long, osseux, débarré, chauve et anguleux.

Autant la voix du prêtre était sonore, pleine et ronflante comme une basse-taille qui résonne dans une cathédrale d'un bout à l'autre, autant celle du capitaine était grêle, caquette et criarde.

— Dieu merci, pensa-t-il, le mal n'est pas si grand que j'aurais pu le supposer. Ce n'était pas qu'il pût soupçonner seulement la dixième partie de ce qui se passait.

Si les vieux humeurs qui circulent sur le comte des affaires du mari d'Angèle le troublaient, c'est que le moindre danger qui menaçait sa protégée suffisait à troubler son repos.

Fils d'un simple pilote de Cherbourg, arrivé à son grade de capitaine de frégate à force de travail, de services et d'énergie, sans besoins comme sans désirs, n'avant jamais eu devant lui cinq mille francs d'économies, il vivait avec sa pension de retraite aussi largement que s'il eût eu le Pactole à sa disposition et il n'avait aucune idée des méthodes à l'aide desquelles un fils de famille peut semer au vent de ses prodigalités trente mille livres de rentes en quelques années.

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

Le fait lui paraissait donc, non seulement invraisemblable, mais impossible.

Il connaissait mieux les tempéraments de la mer que celles de la vie bourgeoise ; il ignorait les bourgeois qui font sombrer les ouragans, les ouragans qui font sombrer les bourgeois.

La fine annonce le dîner. La vue de la salle à manger, de la table couverte d'une nappe éblouissante de blancheur, de vaisselle ancienne et de bouteilles d'apparence vénérable, l'odeur enfin d'un appétissant potage, fit diversion aux préoccupations du capitaine.

Cette salle, toute boisée de chêne, était vaste et vraiment seigneuriale.

« Que de festins, que de joyeux repas on avait dû servir ! »

Un feu clair flambait dans une vaste cheminée de marbre gris surmontée de l'écusson des Annebault.

Le marin eût pu se croire à l'abri des soucis et des revers.

Le lustre de bronze, à peu près pareil à ceux qu'on voit dans les intérieurs des vieux peintres flamands, répandait sur le couvert la lumière discrète de ses bougies.

Jacques d'Annebault fit un effort sur lui-même, et, grâce à la belle humeur de l'abbé Prunier, l'aspect d'une bonne table eût été déridé, même au milieu des plus effroyables cataclysmes, il ramena le sourire à la gaieté jusque sur son nez de capitaine Richard.

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

« Ce roi des marchands de soupe... »

</